

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

#### Arrêté du 26 août 2008 portant publication des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de certaines catégories de services sociaux et médico-sociaux

NOR : M TSA0811908A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 314-3 à L. 314-7 et R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-38 et R. 314-50 (I) ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau de bord national des indicateurs socio-économiques des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) calculés sur les données des comptes administratifs 2006 figurent à l'annexe 1 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Afin de pouvoir procéder à la modification des propositions budgétaires en application combinée des 2°, 6° et 7° de l'article R. 314-23 du code de l'action sociale et des familles, le rapport d'orientation budgétaire prévu au 5° de l'article R. 314-22 du même code fixe les priorités sectorielles et territoriales de l'autorité de tarification en prenant en compte la situation des établissements et services sociaux et médico-sociaux au regard :

1° Des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de l'annexe 1 du présent arrêté ;

2° Des tableaux de bord des indicateurs socio-économiques de la région ou du département calculés sur les mêmes catégories d'établissements et de services que celles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2008.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de service adjoint*  
*au directeur général de l'action sociale,*  
P. DIDIER-COURBIN

National C.A. 2006																							
Tableau de bord SSIAD																							
1. Moyennes																							
Age et sexe (en %)	18-20 ans		21-24 ans		25-44 ans		45-54 ans		55-59 ans		60-74 ans		75-84 ans		85-95 ans		plus de 95 ans		TOTAL				
	A11/A10		A12/A10		A13/A10		A14/A10		A15/A10		A16/A10		A17/A10		A18/A10		A19/A10		A10/A10				
	0,2%		0,1%		1,8%		2,4%		2,4%		17,5%		41,0%		31,4%		3,2%		100,0%				
	A21/A20		A22/A20		A23/A20		A24/A20		A25/A20		A26/A20		A27/A20		A28/A20		A29/A20		A20/A20				
Hommes		0,1%		0,1%		1,0%		1,6%		1,6%		12,4%		37,4%		38,8%		7,0%		100,0%			
Femmes		A1/A		A2/A		A3/A		A4/A		A5/A		A6/A		A7/A		A8/A		A9/A		A/A			
Total		0,1%		0,1%		1,3%		1,9%		1,9%		14,2%		38,7%		36,1%		5,6%		100,0%			
Cohabitation (en %)	B1/B		B2/B		B3/B		B4/B		B5/B		B6/B		B/B		Durée moyenne de prise en charge (C2/C1)								
	nombre de personnes seules		nombre de personnes avec personnes de la génération suivante		nombre de personnes avec personnes de la génération précédente		nombre de personnes en couples ou de même génération		nombre de personnes vivant en établissement		nombre de personnes vivant en collectivité hors établissement		Total		Demandes non satisfaites (F1/F)								
	31,8%		16,7%		3,4%		44,0%		1,4%		2,7%		100,0%		0,403								
	Temps actif mobilisable en rapport avec la durée théorique de travail (D1/D2)		1,151		Capacité moyenne		57																
Charge en soins infirmiers																							
Nombre total de passages sur nombre total de personnes ayant bénéficié d'une intervention (G21/G2)			21,278			Nombre d'heures de soins de base et relationnels sur nombre total d'heures d'intervention (aides-soignante) (G11/G1)			1,086			Nombre d'heures de soins techniques infirmiers sur nombre total d'heures d'intervention (infirmier) (G12/G1)			0,066			Nombre d'AMI sur nombre total de personnes ayant bénéficié d'une intervention (G22/G2)			10,391		

Indicateur de qualification	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Niveaux VI à I	Indicateur de vieillesse – technicité J/I	1,442
	H1/H 0,6%	H2/H 7,4%	H3/H 10,5%	H4/H 3,9%	H5/H 76,3%	H6/H 1,3%	H/H 100,0%		
%									
<b>Compte administratif (en € / place)</b>									
Coût de structure (K1 + K11 + M + N) / W		2144,1						Indicateur relatif à l'encadrement (K21 + M) / W	1104,0
Coût d'intervention (L11 + P) / W		7699,4						Indicateur relatif au transport du personnel (K3 / W)	541,2
<b>2 . Médianes</b>									
Durée moyenne de prise en charge (C2/C1)		281						Temps actif mobilisable en rapport avec la durée conventionnelle de travail (D1 / D2)	
Coût de structure (K1 + K11 + M + N) / W		2821,5						Indicateur de vieillesse – technicité J/I	1,125
Coût d'intervention (L11 + P) / W		7511,1						Indicateur relatif au transport du personnel (K3 / W)	652,6